



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°31
Août 2012

Le mot du maire

Nous avons, sans doute, échappé la semaine dernière à une catastrophe quand un incendie qui semble d'origine criminelle, s'est déclaré à côté du village de Bouleternère. Grâce à l'intervention des services de secours et à un vent faible, il a pu être circonscrit.

Nos amis catalans de l'autre côté de la frontière n'ont pas eu cette chance, car lorsque le feu a pris au Perthus la tramontane soufflait à presque 100 kilomètres/heure.

Avec ces conditions météorologiques liant sécheresse, chaleur et vent violent, il est pratiquement impossible d'arrêter la progression du feu dans nos massifs de maquis et garrigue

Il semble donc évident que si ces mêmes conditions sont réunies lorsque un feu se déclarera dans la zone Bouleternère, Casefabre, Saint Michel de Llottes rien, malheureusement, ne pourra stopper sa course jusqu'au Tech.

A quelque chose malheur est bon dit le proverbe. Nous devons donc en tirer les enseignements suivants:

- 1/-la survenue dans notre massif d'un incendie violent et pratiquement non maîtrisable est toujours une réalité dont nous nous rapprochons chaque jour.
- 2/-aucune barrière artificielle créée, dans ce domaine,-pistes, coupe feux, citernes et réserves d'eau n'est suffisante pour entraver la progression.
- 3/-mais, et c'est un enseignement majeur, la grande majorité des victimes sont des personnes qui ont cédé à une panique déraisonnée et, en aucun cas des personnes brûlées dans leurs habitations.

Il faut donc répéter les CONSEILS suivants :

A/ en toute période :

- Procéder au nettoyage des sous-bois sur une distance de 100 mètres autour des habitations et dépendances.
- Supprimer les arbres à proximité immédiate des bâtiments ainsi que toutes les matières combustibles pouvant y être entreposées.
- Respecter quelques précautions de bon sens : par exemple éviter les menuiseries et gouttières en matière plastique ou dérivés – choisir des essences peu inflammables autour des habitations – traiter les volets en bois avec une peinture ignifugée – maintenir son toit propre (sans brindilles ou feuilles mortes).....

B/ si un incendie se déclare et menace :

- Entrer vos véhicules dans les garages et fermer toutes les issues pour éviter les courants d'air (penser à arrêter une éventuelle ventilation).

Prévoir un petit stock d'eau à proximité et mouiller les menuiseries.

-Ouvrir et maintenir en position ouverte le portail d'accès afin de faciliter l'éventuelle venue des secours.

-Dégager l'accès à votre piscine (si possible)

-Fermez et éloignez d'éventuelles bouteilles de gaz situées à l'extérieur.

-Calfeutrez-vous dans votre maison en plaçant des chiffons mouillés aux entrées d'air (aération, cheminées...).Respirez à travers un linge humide.

-RESTEZ CHEZ VOUS, votre maison est votre meilleur refuge.

-NE CEDEZ PAS A LA PANIQUE en essayant de partir à pied ou en véhicule.

C/ après le passage de l'incendie :

Un incendie, surtout poussé par un vent fort, passe très vite, en quelques minutes si l'on excepte l'instant, toujours trop long, d'*enfumage*. D'après les estimations, l'incendie du weekend dernier avançait entre 6 et 7 kilomètres/heure. Donc, après quelques minutes, lorsque le bruit s'éloigne :

-Sortir et éteindre les petits foyers résiduels à l'extérieur de l'habitation.

Ces quelques conseils dont j'espère, de tout cœur, que nous n'aurons pas à les mettre en pratique sont faciles à édicter mais pas à mettre en œuvre.

Quand l'instinct de survie chuchote à l'oreille, « *fuyons* », c'est à ce moment là qu'il faudra se souvenir de ces quelques lignes.

Je vous souhaite malgré tout de bonnes vacances que je ne voudrais pas gâcher par mon alarmisme mais je crois réellement que nous devons tirer parti de la triste expérience vécue par les habitants de l'Ampurdà

Composteurs :

Les composteurs sont enfin arrivés. Ils seront distribués **le lundi 6 Août entre 8 heures et midi**, à la mairie. Ils seront donnés contre un chèque de 5 euros au nom du Trésor Public et la signature d'une charte d'engagement de leur bonne utilisation

A noter que les composteurs sont pliés et facilement transportables dans le coffre d'un véhicule type berline.

Fête du village

Elle aura lieu le 11 Août et se déroulera ainsi :

-15 heures : tournoi pétanque

-20 heures : remise des prix

-à partir de 21 heures : spectacle interactif – bal.

Un repas, à base de produits naturels locaux, pourra être pris sur la place de la mairie, à compter de 20 heures 30.

Vide greniers

Un *very big* vide greniers aura lieu le 9 Septembre 2012 sur la place de la mairie. Se renseigner auprès des membres de l'association Loisirs d'OMS en téléphonant au : 04 68 39 42 92 ou 04 68 39 13 77.